

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CELERI, Notaire à AJACCIO, le 13 avril 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

L'ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT DU CLOS DES ORANGERS, association syndicale libre dont le siège est à GROSSETO-PRUGNA (20166), lotissement du Clos des Orangers Porticcio

Elle possède depuis plus de trente ans, d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque,
Sur la commune de GROSSETO-PRUGNA (20128)

Lieudit Clos des Orangers, les parcelles de terre cadastrées section AA n° 114 pour 72 ca et section AA n° 115 pour 40 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : barbara.choron@rombaldi.notaires.fr